La Réforme de l'Enseignement. Projet soumis à M. le Ministre de l'Education Nationale par la Commission Ministérielle d'Etude.

Numéro d'inventaire : 1975.01790
Type de document : texte ou document administratif
Date de création : 1947 (vers)
Description : Livre broché. Couverture beige.
Mesures : hauteur : 205 mm ; largeur : 137 mm
Notes : Composition de la Commission présidée par Paul Langevin et Henri Wallon
Mots-clés : Conception et politiques éducatives
Filière : non précisée
Niveau : non précisée
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 47

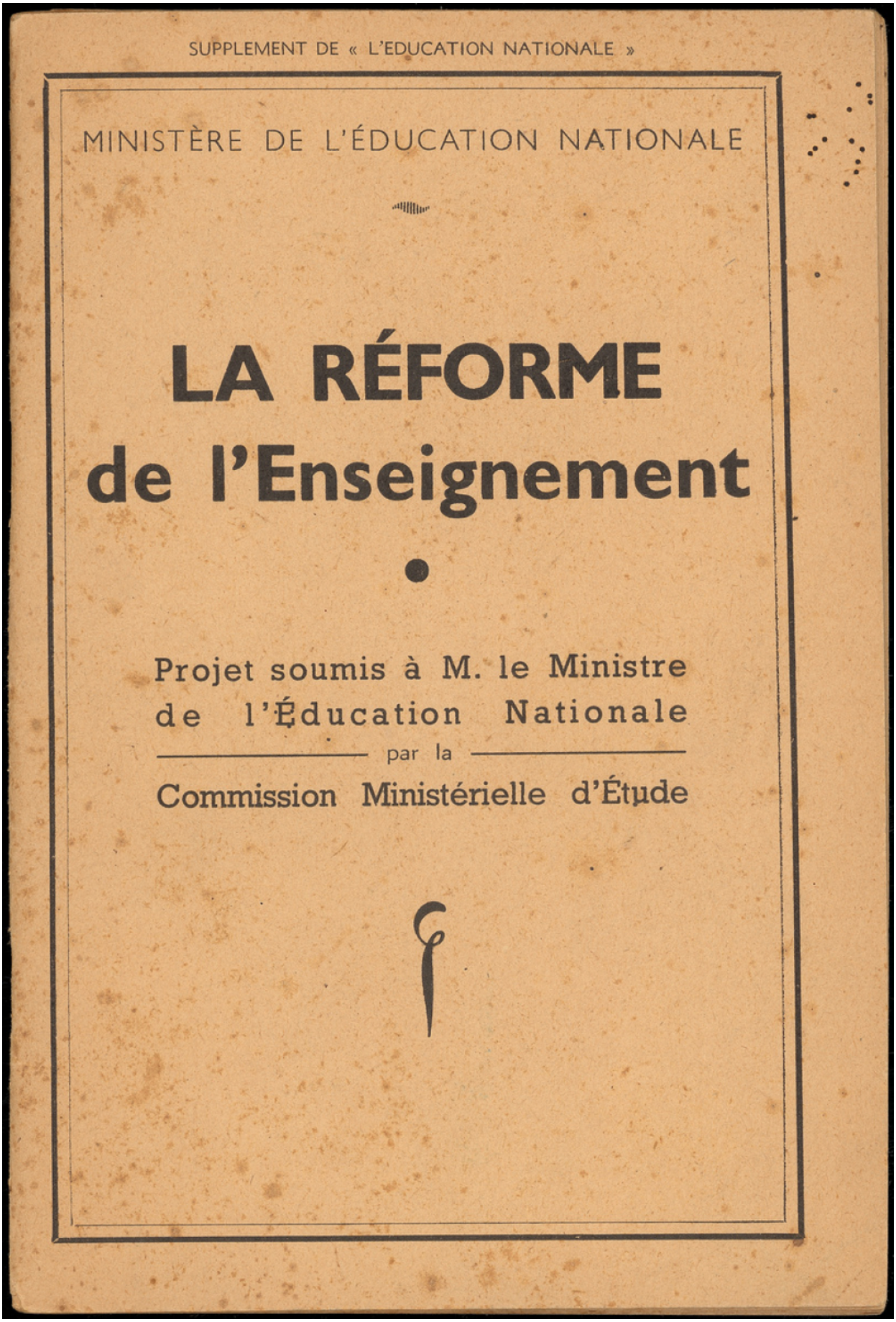
SUPPLEMENT DE « L'EDUCATION NATIONALE »
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
LA RÉFORME
de l'Enseignement
Projet soumis à M. le Ministre
de l'Éducation Nationale
par la
Commission Ministérielle d'Étude

Composition de la Commission

Présidents :

MM.

LANGEVIN (Paul), professeur au Collège de France, président du Groupe français d'Education nouvelle (1944-Déc. 1946).

WALLON (Henri), professeur au Collège de France, président de la Société française de Pédagogie.

Vice-président :

M. PIERON (Henri), professeur au Collège de France, directeur de l'Institut d'orientation professionnelle.

Membres :

Mlle CABANE, inspectrice primaire;

MM.

CANONGE, professeur de collège technique;

COORNAERT, professeur au Collège de France;

DURRY, professeur à la Sorbonne;

FEBVRE (Lucien), professeur au Collège de France;

GAL, professeur agrégé, attaché à la Direction de l'Enseignement du Second degré;

GEORGE (Pierre), professeur agrégé à Paris;

GRANDJOUAN, chef du Service de Documentation et d'Etudes pédagogiques au Ministère.

JANETS, professeur agrégé à Paris;

LAVERGNE, professeur de Collège moderne à Paris;

PARODI, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique;

RENAUDEAU, directeur de l'Ecole normale supérieure d'Enseignement technique;

Mme SECLET, professeur à l'Ecole normale d'Institutrices de Paris.

MM.

SENEZE, instituteur à Paris;

TEISSIER, professeur à la Sorbonne;

VOGUET, instituteur à Paris.

WEILER, professeur au lycée Henri-IV, attaché à la Direction de l'Enseignement du Second degré.

MM.

BAYET, au titre de Directeur Général de l'Enseignement;

AUGER, au titre de Directeur de l'Enseignement Supérieur;

MONOD, au titre de Directeur de l'Enseignement du Second Degré;

LE ROLLAND, au titre de Directeur de l'Enseignement Technique;

BARREE, au titre de Directeur de l'Enseignement du Premier Degré;

CORNU et BESLAIS, représentant le Ministre de l'Education Nationale, ont également pris part aux travaux de la Commission.

5

I

INTRODUCTION

L'ENSEIGNEMENT français est depuis longtemps réputé dans le Monde pour sa haute qualité et sa valeur culturelle. Chaque année nos universités accueillent un très grand nombre d'étudiants étrangers. Notre enseignement secondaire jouit d'un semblable prestige. Enfin l'enseignement primaire, organisé par Jules Ferry, fut l'une des grandes œuvres de la IIIe République. Il se propose de donner à tout homme, aussi humble que soit son origine, le minimum de connaissances indispensables pour faire de lui un citoyen conscient, pour enrichir son esprit et élargir son horizon. Enfin l'enseignement technique, organisé après la guerre 1914-18, a connu un rapide développement.

Cependant, dès avant cette guerre, il était devenu évident que notre enseignement devait être réorganisé. Des tentatives partielles de réforme avaient été esquissées. Pendant l'occupation, divers projets furent élaborés, tant à Alger que par les Résistants de la Métropole. Aujourd'hui une réforme complète est nécessaire et urgente : l'organisation actuelle de notre enseignement suscite en effet des critiques justifiées et ne lui permet pas d'assumer pleinement le rôle qui devrait être le sien dans une démocratie moderne. Tout d'abord cette organisation ne répond pas à un plan d'ensemble clairement conçu et exactement mis en œuvre. Elle résulte d'un passé historique au cours duquel des institutions diverses furent créées sans être coordonnées. A des législations anciennes, d'autres furent ajoutées et non substituées. De sorte que certains organismes se concurrencent inutilement ou font double emploi, cependant qu'il existe des lacunes et que l'enseignement ne répond pas à tous les besoins actuels. Le moment semble venu de procéder à une réorganisation générale pour remplacer cette construction disparate par un ensemble clairement ordonné et susceptible de satisfaire tous les besoins.

La structure de l'enseignement doit en effet être adaptée à la structure sociale. Depuis un demi-siècle la structure de l'enseignement n'a pas été profondément modifiée. La structure sociale au contraire a subi une évolution rapide et des transformations fondamentales. Le machinisme, l'utilisation des sources nouvelles d'énergie, le développement des moyens de transport et de transmission, la concentration industrielle, l'accroissement de la production, l'entrée massive des femmes dans la vie économique, la diffusion de l'instruction élémentaire ont profondément modifié les conditions de vie et l'organisation sociale. La rapidité et l'ampleur du progrès économique, qui avaient rendu nécessaire en 1880 la diffusion de l'enseignement élémentaire dans les masses ouvrières, pose à présent le problème du recrutement d'un personnel de plus en plus nombreux de cadres et de techniciens. La bourgeoisie, héréditairement appelée à tenir les postes de direction et de responsabilité ne saurait plus désormais,